

Les modes d'exécution budgétaire

Légende: Tableau montrant les modes d'exécution du budget de l'Union européenne conformément au règlement n° 1605/2002 du Conseil, du 25 juin 2002.

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_modes_d_execution_budgetaire-fr-3a96f139-d7e9-45ed-b33c-8d7032ca8355.html



Date de dernière mise à jour: 02/08/2016

Les modes d'exécution budgétaire

Les modes d'exécution budgétaire	Qui?
Gestion centralisée	
directe	Les services de la Commission.
Indirecte	La Commission délègue certaines des tâches d'exécution à - des agences exécutives, - des agences traditionnelles, - des agences nationales.
Gestion partagée	La Commission délègue certaines des tâches d'exécution à des États membres.
Gestion décentralisée	La Commission délègue certaines des tâches d'exécution à des pays tiers.
Gestion conjointe	La Commission délègue certaines des tâches d'exécution à des organisations internationales.